

Le *Moniteur* d'aujourd'hui déclare que la lettre publiée par la *Nation* et attribuée à S. A. L. le prince Napoléon, est complètement apocryphe.

Voici un passage de la proclamation adressée par le Comité national aux Vénitiens :

« Aujourd'hui nous vous disons : la dure période de l'attente va cesser ; l'heure de l'action approche. Frère et amis, attendons le signal. »

On assure que le cabinet des Tuileries cherche en ce moment à se rapprocher de l'Autriche, en revenant au programme de Villafranca, et en faisant entendre à Turin un langage très opposé aux coups de tête et à la politique d'agressivité.

On est beaucoup occupé ces jours-ci de l'affaire de l'isthme de Suez, que complique gravement la consultation très forte de MM. Dufaure et Odilon-Barrot. Cette consultation est nettement défavorable à la Compagnie, dont elle condamne les prétentions, et elle met un argument puissant aux mains de Nubar-Pacha et des anglais.

Il est vrai qu'il y a dans cette affaire deux questions : une question de droit pur, et une question politique, lesquelles peuvent très bien être traitées et résolues dans un sens différent.

Il faut attendre maintenant la consultation demandée à M. Emile Ollivier et d'après laquelle le gouvernement français prendra une détermination.

Ce qu'il y a de fâcheux pour la compagnie, c'est que son capital de 200 ou 250 millions se trouve tellement insuffisant pour mener l'entreprise à bon terme, et qu'il faudrait le doubler au moins pour atteindre le but. Si ces appréciations sont exactes, elles ajouteraient une difficulté assez sérieuse à toutes celles qui compliquent déjà cette affaire.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

On lit dans la *Gazette de France* :

« Les versions les plus contradictoires et les plus inexactes circulent sur les candidats que l'opposition portera à Paris à la place de MM. Havin et Jules Favre. »

« On a notamment annoncé que M. Dufaure déclinait toute candidature ; des renseignements puisés aux sources les plus pures nous permettent d'affirmer que cette nouvelle est erronée. L'illustre orateur n'a point posé sa candidature ; mais son consentement est acquis, son nom est mis en avant de toutes parts, et l'on peut regarder comme certain qu'il sera porté dans l'un des deux collèges vacants. »

Quant à l'autre circonscription, on parle de la candidature de M. Garnier-Pagès, qui rencontre quelque opposition, au sein du comité, et aussi des candidatures de M. Ferrey, collaborateur de la *Presse*, et celle de M. André Pasquet, collaborateur du *Siccle*. Cette dernière est vivement patronnée par M. Havin. Il est probable, d'ailleurs, qu'aucun de ces postulants ne deviendra le candidat définitif. »

Voici le résumé des tendances à la paix qui se manifestent en Amérique et que nous apporte le télégraphe :

La mauvaise saison va contraindre les belligérants à une suspension d'armes. Le président Lincoln est atteint d'une grave maladie.

Les conseillers qui l'entourent sont beaucoup moins éloignés d'un arrangement.

Les assemblées fédérales ne déguisent plus leurs vœux pacifiques.

Quant aux populations, elles sont à ce point lassées d'une guerre sans pitié comme sans issue, qu'elles multiplient, jusqu'à New-York, jusqu'à Washington même, les démonstrations en faveur d'une cessation complète des hostilités.

L'Europe n'est pas seulement menacée de la disette du coton parce que les ports américains n'en embarquent plus ; elle court le risque d'en être tout à fait privée parce que la culture de cette plante, déjà compromise, sera abandonnée complètement dans le cas de la persistance de la guerre. Voici une lettre de notre ministre aux Etats-Unis qui ne permet aucun doute à cet égard :

« Le ministre de France à Washington au ministre des affaires étrangères. »

Washington, le 18 novembre 1863.

Monsieur le ministre, le point essentiel à atteindre, si l'on concluait à l'opportunité d'une médiation, serait d'empêcher que les hostilités pussent être reprises au printemps. Si, à cette époque, en effet, il s'ouvrait une nouvelle campagne, il pourrait être très-difficile d'en arrêter le cours, et les conséquences en seraient infailliblement désastreuses à tous égards.

Une considération qui doit aussi avoir quelque poids, c'est que les travaux pour la culture du coton commencent au mois de mars, et que si d'ici là, la paix n'était pas devenue au moins probable, cette culture serait abandonnée, sans qu'il fût possible de dire si elle serait jamais reprise. « Signé : Mercier. »

Les choses en étaient là il y a un an ; combien, depuis lors, ne se sont-elles pas aggravées ?... A. R.

FAITS DIVERS.

Une circonstance douloureuse a interrompu samedi, vers midi, la cérémonie de l'ordination des jeunes prêtres dans l'église Saint-Sulpice.

Mgr l'archevêque de Paris a été subitement frappé de défaillance. Transporté immédiatement à la sacristie, le digne prélat a reçu les soins empreints et éclairés de M. le docteur Fouquier, médecin du Sénat, et de M. le docteur Cattois.

Une heure après, Monseigneur a pu être reconduit dans son palais.

Cette indisposition ne présente aucun caractère sérieux, et ne peut inspirer aucune inquiétude ; cependant la cérémonie de l'ordination a dû être ajournée.

— Le *Droit*, dans son numéro du 16 courant, publiait le fait suivant :

« Un médecin de Paris faisait récemment assurer la vie d'une jeune femme. Cette assurance avait une importance considérable, puisqu'au cas de décès de la jeune femme, la compagnie devait payer une somme de 500,000 francs. Après le paiement d'une seule fraction de la prime, la jeune femme mourut. Les circonstances de ce décès et aussi probablement l'importance de la somme à payer déterminèrent les directeurs de la compagnie d'assurance à appeler les investigations de la justice sur les causes de la mort, qui devait avoir pour conséquence de mettre le docteur en possession de la somme de 500,000 francs. »

« A la suite de certaines investigations, une instruction fut requise par M. le procureur impérial de la Seine. Le médecin a été arrêté et se trouve depuis plusieurs jours détenu à la prison de Mazas. »

Dans son numéro du 19, le *Droit* rectifie ainsi cette première assertion :

« Nous avons signalé les poursuites dirigées contre un médecin, à l'occasion de la mort d'une jeune femme dont la vie avait donné lieu à une assurance d'une importance considérable. Les faits que nous avons rapportés sont exacts ; deux circonstances accessoires et sans importance de notre récit doivent être ainsi modifiées :

« Le chiffre de l'assurance à payer, au cas de mort de la jeune femme, était non pas, comme nous l'avons dit, de 500,000 francs, mais de 550,000 francs ; ce n'est pas sur les indications données par les Compagnies d'assurances que les poursuites ont été intentées et que le docteur a été arrêté. Ces Compagnies ignoraient la mort de la jeune femme lorsque M. le procureur impérial du tribunal de la Seine, assisté d'un juge d'instruction, a cru devoir se transporter au domicile du médecin et procéder aux vérifications et aux constatations à la suite desquelles l'arrestation a été opérée et depuis maintenue. »

« Nous ne croyons pas devoir donner, quant à présent, des détails sur cette importante et dramatique affaire. »

— Au moment où l'attention de l'Europe se porte vers le nord de l'Allemagne, il est peut-être de l'intérêt général de connaître l'importance commerciale des deux villes hanséatiques : Hambourg et Brême, qui sont, pour ainsi dire, les portes du commerce du Nord.

Hambourg, avec sa population de 80,000 âmes, importait, en 1862, pour une valeur de 640,841,860 marcs banco, soit environ 1,117 millions de francs. L'exportation étant à peu près de la même importance, il en résulte, pour l'année entière, un mouvement d'affaires en marchandises de 1,280 millions de marcs banco, soit environ 2,430 millions de francs. Le chiffre est presque le double de ce qu'il était il y a une dizaine d'années, où le mouvement commercial ne s'élevait qu'à 746 millions de marcs banco, soit environ 1,400 millions de francs.

— Un terrible et douloureux accident, dit le *Sémaphore* de Marseille, vient d'arriver dans la ville de Saint-Chamas. Le tunnel percé à travers la colline qui sépare les deux parties habitées s'est effondré, entraînant dans sa chute un certain nombre de maisons. Nous n'avons encore que des renseignements très sommaires ; mais on nous annonce qu'on compte quelques victimes. M. le sous-préfet d'Aix, immédiatement averti, a réuni aussitôt des travailleurs, et grâce à l'empressement mis par l'administration du chemin de fer à fournir gratuitement à l'autorité un train spécial, des secours nombreux ont pu être envoyés d'Aix à Saint-Chamas.

— On écrit de Gréasque au même journal, à la date du 16 décembre :

« Hier, 15 décembre, à huit heures du matin, un douloureux événement a mis en émoi la population du village de Gréasque. Des cris : au secours ! un enfant est dans le puits communal ! retentissaient de tous côtés, lorsque le sieur Rouvière, employé au bureau de MM. Lhuillier, entendant les cris de détresse, se dirige au pas de course vers le lieu du sinistre, l'unique puits communal qui est à 250 mètres environ à l'ouest du village ; divers objets éparpillés autour de la margelle du puits indiquaient qu'une victime se débattait contre la mort. N'écouterant que la voix de l'humanité, l'employé se débarrasse de son paletot, et quoique seul et sans corde, il s'aventure dans le puits dont le diamètre est peu commun. Dieu aidant, et malgré le péril, M. Rouvière finit par atteindre la victime et à tirer en dehors de l'eau : c'était une jeune femme de vingt-six ans, mère de deux enfants en bas âge, qui se débattait dans la mort. Quoique la charge fût extrêmement lourde et la position critique, le sauveteur attendit l'arrivée des secours, et les moments durent lui paraître longs ; enfin une corde lancée du haut du puits permit au sieur Rouvière de lier la victime qui fut ainsi arrachée à une mort certaine, grâce au concours de tous et aux soins éclairés de M. Barthelemy, médecin, appelé sur les lieux en toute hâte. »

— Il n'est pas un seul Français qui ne doive connaître l'histoire de la France. Parmi celles qui ont été le plus récemment publiées, il n'en est aucune dont la lecture soit plus facile et plus agréable que celle de MM. Bordier et Charton, ornée de plus de douze cents gravures faites d'après les œuvres d'art anciennes et modernes les plus authentiques, portraits, cérémonies, costumes, scènes de la révolution, batailles de l'empire, etc. Le succès de ce livre égale celui des *Voyageurs anciens et modernes* et du *Magasin pittoresque*.

VARIÉTÉS.

DU DROIT DE CHASSE.

Il n'est qu'un seul et malheur. D'après l'incident qui s'est produit dans la discussion de l'Adresse du Sénat au sujet du code rural, nous devons nous attendre à voir encore une couple d'années de régime actuel de la chasse. Le moment serait pourtant propice, puisqu'on est enclin aux réformes, d'aviser à celle là.

Tout le monde s'en plaint, de cette malheureuse loi de 1844. Les chasseurs disent qu'elle gêne le « délassement » qu'ils trouvent à courir la plaine et le coteau par la pluie et la neige. Les propriétaires, fermiers, vigneron, herbagers, etc., c'est bien une autre antienne, vraiment !...

Il faut que nous mettions nos lecteurs à même d'en juger. Nous avons sous les yeux une « lettre de paysan » au maître d'école a peut-être bien passé, et qui n'en est que plus péremptoire. Un disciple de St-Hubert ayant adressé à un journal lyonnais toutes sortes de doléances sur les restrictions apportées au droit de chasse, notre maître madré et lettré, voire ergoteur et satirique, lui répond ainsi parlant à la personne du journaliste comme disent messieurs les huissiers en prose timbrée :

« Monsieur le rédacteur,

Je veux répondre quelques mots au chasseur dont vous avez publié la lettre.

« Si ce disciple de Nemrod croit être lésé dans ses droits, pourquoi ne se fait-il pas rembourser ses 25 francs avec beaucoup de dommages-intérêts. Comment, on pousse l'audace, messieurs les maires surtout, jusqu'à vouloir défendre à une armée de citoyens de faire invasion sur leur territoire !... Mais c'est une indignité !... »

« En définitive, semble-t-il dire, j'habite la ville, je suis plus ou moins riche ; là n'est pas la question. Pour 25 francs j'achète la permission de me promener avec un appareil belliqueux dans la campagne, de chasser dans toutes ces propriétés que je vois à l'horizon, dans tout l'empire français si cela me plaît, même dans la Navarre qui nous est restée, et dans la Savoie qui nous est venue. Ce serait joli et pas cher, sans le revers de la médaille. »

« En effet, chose curieuse autant que mal-séante, il s'est trouvé des propriétaires, des maires, des paysans enfin, qui n'ont pas compris les avantages de cette fréquentation. Le garde-champêtre et les gendarmes ont remarqué sur la permission délivrée à la préfecture, un petit paragraphe ainsi conçu : « Le permis donne le droit de chasser sur son propre terrain et sur le terrain d'autrui avec le consentement du propriétaire. » Or, voici qu'on exige des chasseurs qu'ils fournissent à qui de droit la preuve de ce consentement ; sinon procès-verbal. Je qualifiais tout à l'heure la chose de malséante. Je me trompais, je la déclare abominable. »

« Tel est le langage de notre chasseur. Il ne pardonne point aux municipalités qui tiennent la main à ce que la loi du 3 mai 1844 reçoive son exécution sur leur territoire. »

« A chacun son droit, les habitants des campagnes sont maîtres chez eux. Dans le principe, on exigeait de celui qui faisait la demande d'un permis de chasse, une attestation du percepteur constatant qu'il était possesseur d'une propriété rurale, ou bien un certificat d'un propriétaire lui conférant l'autorisation de chasser dans sa propriété. Cette mesure était un peu illusoire et n'atteignait qu'imparfaitement le but que l'on se proposait ; elle a été abandonnée. »

« Aujourd'hui, la chasse, malgré les restrictions qu'on y apporte, est devenue un véritable danger, qui touche aux plus graves intérêts. Depuis quelques années les hommes spéciaux en agriculture constatent la disparition croissante des oiseaux. Or chacun sait les services qu'ils rendent à l'agriculture, en détruisant les vers, les chenilles, les insectes qui pullulent dans nos campagnes et qui deviennent un véritable fléau. »

« On ne saurait donc réglementer trop sévèrement le droit de chasse, quoique certaines municipalités n'obéissent pas toujours à ces considérations, elles méritent quand même d'être approuvées. »

« Il est juste d'ajouter que beaucoup de maires, dans l'exposé fait à leurs conseils municipaux, ont invoqué avec non moins de raison les motifs de sûreté publique et de police qui militent contre le prétendu droit moqué par les chasseurs. Mais je termine ici mon trop long griffonnage. »

« Agréés, etc. »

« Un paysan. »

Cette pauvre loi de 1844 ! La voilà comme le fer entre l'enclume et le marteau, ou plutôt puisque le sujet y prête, comme un lièvre entre le fusil du chasseur et le collet du tendeur de pièges. Elle vivottera pourtant, mais ne battra plus que d'une aile. Cette année, il y a vingt propriétaires sur cent qui interdisent le passage, le piétinage, le saccage de leurs champs, bois et vignes ; l'an prochain, le nombre sera triplé ; puis un beau jour on s'apercevra que le « droit de chasse » est tout simplement un engin féodal, et que ce qu'on a interdit aux nobles ne saurait être permis aux bourgeois. Alors qu'elle ressource auront les Nemrods n'ayant ni terres à eux ni terres aux autres ? A. B.

LE SIROP DE RAIFOUR IODE, PRÉPARÉ A FROID, DE GRIMAUD, est le meilleur succédané de l'Huile de Foie de Morue. — M. le docteur Aron, médecin de l'Hôpital Saint-Antoine de Paris, s'exprime ainsi dans le compte-rendu de ses expériences : « Le Sirop de Raifour iodé, de Grimaud, est le médicament par excellence des affections lymphatiques et scrofuleuses. Il ne donne jamais lieu à aucun accident d'intolérance, et s'administre avec succès à la place de l'Huile de Foie de Morue. » 4410-6258

REVUE AGRICOLE.

Sur le marché, les offres faites en blé par le commerce ont été assez importantes ; mais les affaires traitées ont été à peu près nulles dans les prix de 27 à 28 fr. les 120 k. réglés, selon le mérite de la marchandise. La culture a fait des offres assez nombreuses, et, dès l'ouverture du marché, elle a accepté assez facilement la baisse de 50 c. que lui a imposée la meunerie ; il s'est fait assez passablement d'affaires, les blés de choix de 27 à 28 fr. ; les bons blés à 27 fr. ; les blés ordinaires de 25-50 à 26-50 les 120 k. réglés, rendu aux usines de la meunerie du rayon.

Les marchés de la province sont, à de biens rares exceptions, venus en baisse. Les approvisionnements étaient importants, mais la vente est toujours très active.

Marseille reçoit peu de blé de l'étranger ; aussi les cours ne se déprécient-ils pas aussi facilement que sur les marchés de l'intérieur ; le livrable est même très ferme et les vendeurs sont peu nombreux.

Les marchés du Haut Languedoc sont sans variation et les affaires y sont peu actives.

Bordeaux a reçu le contre-coup de la dépréciation sensible qui s'est faite à Nantes ; les transactions s'y engagent avec beaucoup de réserve ; les blés y sont cotés de 18-50 à 19 fr. les 80 k. selon la qualité.

Nantes a un marché complètement nul depuis que les Anglais n'y font plus d'achats ; la farine y est nominale cotée de 48 à 56 fr. la culasse de 169 k., toile perdue ; le blé de bas et haut de Loire de 17-50 à 17-75 les 80 k.

Depuis le temps d'arrêt que les affaires ont subi, les marchés de l'Ouest sont calmes avec de la baisse sur les blés et des offres assez nombreuses. C'est ce que nous ont appris les dépêches reçues cette semaine. Hier, au Mans, les blés se sont payés de 22-50 à 23-25 les 100 k.

Sur les marchés du Nord, de la Normandie, les blés commencent à être abondants, et les prix tendent à la baisse.

Les marchés de l'Est commencent à être fortement approvisionnés. On signale de la baisse à Epinal, à Etain, à Strasbourg, Metz et Nancy.

La Bourgogne est stationnaire ; les offres sont abondantes et les prix des blés sont assez lourds.

(Ext. du *Moniteur de l'Agriculture*.)

BULLETIN FINANCIER.

21 décembre 1863.

Marché faible et peu de transactions. Les spéculateurs craignent les suites de l'exécution fédérale dans le Holstein. La fermeté des fonds anglais ne suffit pas à les rassurer.

Par suite des mesures prises samedi, les agents de change négocient seuls aujourd'hui les affaires.

La Bourse est assez lourde en clôture. La rente débute à 66.45 et fléchit à 66.30 pour finir à 66.35, en baisse de 15 cent. sur samedi.

Les consolidés anglais sont venus en hausse de 1/8 à la deuxième cote, soit 91 1/2 à 5/8.

L'Italien fléchit de 71.60 à 71.40, et le Mobilier de 1035 à 1020 pour se relever à 1030.

Le Mobilier espagnol est à 607.13.

Les chemins ont encore un peu fléchi.

Le Nord finit à 966.25 ; l'Est à 477.50 ; le Lyon à 925 ; Midi à 677.50.

Les Autrichiens restent à 395 ; les Lombards à 520 ; les Sardes à 396.25 ; les Russes à 410 ; les Romains à 387.50 ; les S. ragoisse à 612.50 ; les Nord d'Espagne à 513.75.

Les Suez font 463.75 ; les Transatlantiques 515, et les actions de la Société immobilière 492.50.

Cours moyen du comptant : 3 %, 66.32 1/2.

4 1/2, 94.02 1/2.

Banque de France, 3,350.

Crédit foncier, 1,220.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 19 DÉCEMBRE.		DU 21 DÉCEMBRE.	
	PREMIER COURS	DERNIER COURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
3 0/0 compt.	66 35	66 40	66 40	66 30
Dito fin cour.	66 40	66 50	66 35	66 35
4 1/2 0/0 cpt.	94 25	94 15	94	94 05
Dito fin cour.	94 25	94 15	94	94 05
Oblig. Trésor	447 50	447 50	448 75	450
Banq. de France	3355	3350	3350	3350
Crédit foncier, estamp. cpt.	1215	1215	1220	1220
Dito fin cour.	1220	1220	1220	1210
D. nouv. cpt.	1180	1180	1180	1180
Dito fin cour.	1180	1175	1175	1170
Cré. mobilier comptant.	1037 50	1035	1035	1027 50
Dito fin cour.	1041 25	1035	1035	1030
Comptoir nat. comptant.	760	760	760	762 50
Dito fin cour.	760	760	760	760
CHEM. DE FER Orléans. cpt.	970	970	970	970
Dito fin cour.	970	970	970	970
Nord. compt.	970	972 50	967 50	965
Dito fin cour.	965	970	967 50	966 25
Est. comptant.	480	477 50	477 50	472 50
Dito fin cour.	476 25	477 50	477 50	477 50
Paris-Lyon-Méditer. cpt.	925	926 25	925	922 50
Dito fin cour.	930	928 75	925	925
Midi. compt.	680	682 50	680	675
Dito fin cour.	682 50	681 25	680	677 50
Ouest. compt.	505	507 50	505	505
Dito fin cour.	498 75	498 75	498 75	498 75
Genève. compt.	482 50	482 50	482 50	483 75
Dauphiné. cpt.	466 25	466 25	466 25	466 25
Dito fin cour.	466 25	466 25	466 25	466 25
Ardenes. cpt.	466 25	466 25	466 25	466 25
Dito fin cour.	466 25	466 25	466 25	466 25
Alger. compt.	466 25	466 25	466 25	466 25

Prix des huiles à Lille, le 21 décembre.

Colza.	l'hect.	84	à 84 50
Idem étrangères.			
Œillette bon goût.			
Cameline.	83		
Chanvre.			
Lin du pays.			
Id. étrangères.			
Huile épurée pour quinquet	90		90 50
Id. pour réverbères.	88		88 50

	GRAINES (l'hect.)		TOURTEAUX (100 k.)	
	PREMIER COURS	DERNIER COURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
Colza.	25	26 50	14 50	15 25
Œillette.	27	25	13 50	14 25
Id. rouille.				
Cameline.	19	22	15	15 50
Chanvre.				
Lin du pays.	25	27	23 50	24

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 18 décembre 1863.	
Esprit 3/6 Montpell. l'hect.	79
3/6 betterave fin.	79
3/6 mélas. ind.	79
3/6 fin de grains.	79
3/6 de riz.	79
Genièvre.	40
Anis.	40

Chemins de fer du Nord

Trains partant de Roubaix	
en destination de :	
Lille.	{ 5.17 7.03 8.58 10.18 11.48 mat. ; 12.45 1.55 3.43 5.10 7.27 8.23 9.33 10.40 soir.
Douai.	{ 5.17 7.03 8.58 mat. ; 12.45 1.55 3.43 5.10 8.23 9.33 s.
Valencienn.	{ 5.17 7.03 8.58 matin ; 12.45 3.43 5.10 9.33 soir.
Cambrai.	{ 5.17 8.58 m. 1.55 5.10 s.
St-Quentin.	{ 5.17 8.58 matin ; 12.45 1.55 5.10 10.40 s.
Dunkerque	{ 5.17 8.58 m. 12.45 5.10 s.
Calais.	{ 5.17 8.58 matin ; 12.45 5.10 10.40 soir.
Arras.	{ 5.17 7.03 matin ; 12.45 3.43 8.23 9.33 soir.
Amiens.	{ 5.48 7.40 9.02 10.14 11.38 mat. ; 2.23 3.38 5.18 6.18 8.23 soir.
Mouscron.	{ 7.40 10.14 matin ; 2.23 5.18 6.18 8.23 soir.
Tournai.	{ 7.40 matin ; 2.23 5.18 soir.
Mons.	{ 7.40 matin ; 2.23 5.18 soir.
Bruxelles.	{ 7.40 matin ; 2.23 5.18 soir.
Courtrai.	{ 5.48 9.02 11.38 matin ; 3.38 5.18 6.18 soir.
Gand.	{ 5.48 9.02 11.38 m. 5.18 s.
Bruges.	{ 5.48 9.02 11.38 m. 5.18 s.
Ostende.	{ 5.48 9.02 11.38 m. 5.18 s.

Trains en destination de Roubaix

partant de :	
Lille.	{ 5.30 7.20 8.45 9.55 11.20 mat. ; 12.00 2.05 3.20 5.00 6.00 8.05 9.50 11.15 soir.
Douai.	{ 5.30 6.20 8.30 11.52 mat. ; 1.12 3.00 4.20 5.30 8.25 s.
Valencienn.	{ 5.55 7.00 matin ; 1.45 4.15 7.10 soir.